



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

Face à la précarité énergétique, exigeons d'autres mesures !

Depuis un an, les prix du gaz ont quadruplé entraînant de fait une forte augmentation des prix de l'électricité. Cette situation est la conséquence du démantèlement du secteur de l'énergie et de son ouverture à la concurrence donc à la loi du marché.

L'énergie est un bien essentiel et devrait donc faire l'objet d'une maîtrise publique dans le cadre d'un pôle public de l'énergie. Maîtrise publique qui doit permettre l'égalité d'accès quels que soient son niveau et son lieu de vie.

Le coût de l'énergie impacte l'ensemble de la population mais plus particulièrement les plus précaires. Durant l'hiver 2020/2021, 20% des Français ont déclaré avoir souffert du froid dont 36% pour des raisons financières, selon l'observatoire national de la précarité énergétique. 25% des ménages ont connu des difficultés de paiement en 2021 selon le baromètre Energie-info.

Alors que la précarité énergétique ne cesse d'augmenter, que la rénovation énergétique des logements est à la peine, les bailleurs et plus particulièrement les bailleurs sociaux ont procédé, dans la période, à des réévaluations de provisions de charges suite à l'explosion des prix de l'énergie. Réévaluation allant dans certains cas jusqu'au doublement des charges, mettant ainsi encore plus en difficulté les ménages déjà durement touchés par la crise sanitaire et sociale.

En effet, le bouclier tarifaire annoncé par le gouvernement ne s'appliquait pas quand il existait un intermédiaire entre le fournisseur d'énergie et l'utilisateur final, ce qui est le cas de la majorité des habitations collectives et donc des locataires du logement social. Selon l'Union Sociale de l'Habitat, entre 1,6 et 2,5 millions de logements seraient concernés.

Et, ce n'est ni le chèque énergie exceptionnel de 100 euros attribué au 5,8 millions de ménages bénéficiaires, ni l'indemnité inflation versée à celles et ceux qui gagnent moins de 2000 euros nets par mois qui peuvent leur permettre de sortir durablement de la précarité.

Face à cette situation et à la montée des colères, le gouvernement a annoncé l'application du bouclier tarifaire pour les HLM et copropriétés. Cette mesure de justice devrait permettre d'éviter une augmentation des situations d'impayés de quittance de loyer et donc conduire à de nouvelles procédures d'expulsions locatives. Néanmoins, le gouvernement ne s'attaque pas à la racine du problème.

La CGT et son INDECOSA CGT exigent :

- la mise en place d'un pôle public de l'énergie et des tarifs régulés pour toutes les énergies ;
- que l'énergie soit un bien fondamental et que le droit à son accès soit un droit opposable et donc l'arrêt des restrictions de puissance et des coupures d'énergie ;
- la réévaluation du chèque énergie et l'instauration de tarifs sociaux pour permettre aux plus précaires d'assumer les charges d'énergie ;
- des augmentations générales de salaire, des pensions et des prestations sociales en commençant par celle du Smic à 2000 euros bruts.

Revendications qui ont toute leur place dans la journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles du 17 mars 2022 et lors des journées de mobilisations européennes pour le droit au logement et contre les expulsions locatives des 26 et 27 mars 2022.

Montreuil, le 18 février 2022